

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société fédérale des officiers suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours individuel: 1. Ed. Gaillet, sergent pontonnier, Lausanne; 2. G. Mayor, carabinier, Lausanne; 3. A. Pavillon, soldat, Coinsins.

EQUITATION

Section d'artillerie: Douillot, sergent-major, Chaux-de-Fonds.

Section de cavalerie: Wittmer, maréchal des logis chef.

Ecole de pièce: Yverdon.

Ecole de conduite: Biland, brigadier, à Genève.

Harnachement: Rutishauser, brigadier, Frauenfeld.

POINTAGE

E. Zurcher, sergent d'artillerie, Lucerne.

ESCRIME

Sabre: Alf. Dick, soldat, Lausanne. — *Bayonnette*: Sam. Hurni, caporal de carabiniers, Lausanne. — *Fleuret*: G. Douillot, sergent-major d'artillerie, Chaux-de-Fonds.



Société fédérale des officiers suisses.

La réunion générale a eu lieu à Berne les 27, 28 et 29 juillet, en exacte conformité avec le programme publié dans notre dernier numéro. Elle a parfaitement réussi, soit dans ses délibérations, soit dans les divers agréments qui constituaient la fête proprement dite.

Le samedi 27 se sont réunis, dans la salle du Grand Conseil, les délégués des sections cantonales et divisionnaires, sous la présidence de M. le colonel-divisionnaire Feiss, chef d'arme de l'infanterie.

Dans son discours d'ouverture, M. le colonel Feiss a surtout parlé du nouveau fusil qui va être introduit dans notre armée, en déclarant que cette arme n'a été adoptée qu'après de longues études et qu'elle peut être considérée, en toute confiance, comme le dernier mot scientifique de la construction des armes portatives.

Environ 80 officiers étaient présents, représentant la plupart des sections de la Société suisse.

Sur le rapport de M. le colonel Vigier, de Soleure, président de la commission des comptes, on vote leur adoption. La Société possède un avoir de 43,600 francs, au 31 décembre dernier. Son budget pour trois ans s'élève à 47,000 francs en recettes et dépenses. Une somme de 43,000 francs provient, aux recettes, des contributions annuelles de ses membres.

MM. les colonels-divisionnaires Bleuler et Muller ont présenté les rapports des jurys de concours. Sur trois travaux présentés, un seul obtient un deuxième prix (500 fr.); il traite de l'instruction et du recrutement du corps d'officiers. Le nom de l'auteur de ce mémoire sera proclamé dans l'assemblée générale du lundi.

M. le lieutenant-colonel Sygrist, de Berne, propose de charger de la direction centrale de la société la section de Genève où aurait lieu la prochaine assemblée de la société en 1892. Adopté avec vives acclamations.

M. le lieutenant-colonel d'état-major Sarasin, de Genève, remercie l'assemblée de ce témoignage de confiance.

Une pluie battante a tombé toute la journée. Cela n'a pas empêché les officiers de se réunir nombreux au Schänzli et d'y passer une soirée fort animée.

Le dimanche 30 juillet le temps a été plus propice. Environ 350 officiers étaient présents. La matinée a été consacrée aux réunions des différentes armes.

Dans la réunion des officiers d'infanterie, une vive discussion s'est élevée sur la question de l'organisation des cours de répétition. L'assemblée, qui comptait 150 officiers, s'est prononcée pour le maintien des cours de répétition par bataillon, mais elle a émis le vœu que les cours devinssent annuels en alternant comme suit :

1^o Cours de huit jours consacrés au tir et à l'étude de la tactique de détail; ces cours auraient lieu par compagnie ou par bataillon;

2^o Cours de dix-huit jours par régiments, brigades et divisions.

La question des cours préparatoires de cadres a été ajournée.

L'après-midi, il y a eu promenade sur le lac de Thoue, parfaitement agréable, avec un beau soleil.

Le soir, banquet à la cantine du Kirchenfeld. M. le colonel Hauser, chef du département militaire, y assistait, avec plusieurs divisionnaires et chefs d'arme.

Il n'y a eu que deux discours. M. le colonel Feiss, en termes très sobres, a porté le toast à la patrie. M. Brunner, conseiller national, a porté, au nom de la ville de Berne, un toast à l'armée fédérale, disant que jamais le peuple suisse ne permettra que son armée soit prise au dépourvu. On a beaucoup applaudi des chants des sociétés chorales de Berne, entre autres le *Schweizerpsalm*, de Gottfried Keller.

Le lundi, à 8 heures, réunion des officiers sur la terrasse de la cathédrale, cortège en ville et remise de la bannière devant le palais fédéral; beaux discours, à cette occasion, de MM. les colonels Bindschedler et Feiss. A 8 h. $\frac{1}{2}$, assemblée générale dans la salle du Conseil national, et à 4 heures banquet très réussi, puis clôture officielle de la fête après avoir entendu divers toast, notamment des colonels Bindschedler, Girard et Lecomte.

Nous donnerons plus tard le protocole détaillé des délibérations.

Le fusil Lebel.

(Avec planche.)

Dans son numéro du 15 mai 1888, la *Revue militaire suisse* publiait sur le fusil Lebel un travail remarquable présenté en 1887 à la Société des armes spéciales par M. le lieutenant d'artillerie H. Faillettaz.

Nous tenons à reconnaître tout le mérite de ce travail, vu qu'à l'époque où il a été fait il était fort difficile de se procurer des renseignements exacts sur la nouvelle arme, dont la fabrication était entourée du plus grand secret.

Actuellement le Ministère de la guerre a publié une « instruction sur l'armement et les munitions de l'infanterie » qui, dans son premier chapitre, traite du fusil modèle 1886 (désignation officielle du fusil Lebel).

Cette instruction est incomplète en ce qui concerne les qualités balistiques de la nouvelle arme. Elle n'en donne guère que la nomenclature, accompagnée de quelques croquis qui permettent de se rendre compte du fonctionnement des diverses parties.

Nous donnons ici deux coupes du fusil modèle 1886, figure 1, vue du mécanisme au moment de l'extraction; figure 2, vue du mécanisme, l'auget (transporteur) relevé.

Ces deux vues rapprochées du travail du lieutenant Faillettaz permettent de se faire une idée exacte du nouveau fusil de l'armée française, dont il y a lieu de remarquer la grande analogie avec notre Vetterli.

Nous compléterons en outre le travail déjà cité par les indications suivantes relatives à l'appareil de mire, à l'épée-baïonnette et au poids de l'arme.

La hausse comprend huit pièces :

1. Le pied de hausse avec gradins.
2. Le ressort de hausse.